



Délibération n°2023-021 du 31 janvier 2023

OBJET – Culture – Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Briançonnais : renouvellement du classement

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Le 31 janvier 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 janvier 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 6

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Léon GABRIEL, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRÉTIEN, M. Pierre LEROY, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Emilie DESMOULINS-GENOUX à Mme Catherine VALDENNAIRE,
M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNEOUD,
M. Jean-Marc CHIAPPONI à M. Richard NUSSBAUM,
Mme Elisa FAURE à M. Eric PEYTHIEU,
M. Vincent FAUBERT à M. Sébastien FINE,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO,

Est excusée : Mme Muriel PAYAN

Madame la Vice-Présidente ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** l'arrêté préfectoral n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant notamment compétence en matière de construction, aménagement, gestion et entretien d'équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Briançonnais ;
- VU** la délibération n° 2021-162 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 approuvant le projet d'établissement ;
- VU** l'avis favorable du Bureau exécutif du 18 janvier 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale et Territoriale du 23 janvier 2023 ;
- CONSIDERANT** la nécessité, pour le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Briançonnais, de solliciter le renouvellement du classement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles P.A.C.A. ;

AR Prefecture

005-240500439-20230131-2023_021-DE
Reçu le 06/02/2023

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le fait de solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le renouvellement du classement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : - 6 FEV. 2023

Date de publication : - 6 FEV. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.